

**DELIBERATION RELATIVE AU CHANGEMENT D'INTITULE D'UN  
PARCOURS AU SEIN DU MASTER MENTION SCIENCES DU MEDICAMENT  
ET DES PRODUITS DE SANTE**

*Vu le code de l'éducation en son article L613-1;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Article 1**

Approuve la modification de l'intitulé du master mention sciences du médicament et des produits de santé parcours analyse chimique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé (AC2QMAPS) en développement analytique et contrôle qualité du médicament et autres produits de santé (DACQ).

**Article 2**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
23 votes pour  
0 vote contre  
1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

